
Le Kazakhstan entre Russie et Caspienne

Alain GIROUX

**Édition électronique**URL : <http://journals.openedition.org/cemoti/118>

ISSN : 1777-5396

Éditeur

AFEMOTI

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 1997

ISSN : 0764-9878

Référence électronique

Alain GIROUX, « Le Kazakhstan entre Russie et Caspienne », *Cahiers d'études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien* [En ligne], 23 | 1997, mis en ligne le 01 mars 2005, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/cemoti/118>

Ce document a été généré automatiquement le 20 avril 2019.

Tous droits réservés

Le Kazakhstan entre Russie et Caspienne

Alain GIROUX

- 1 Comme l'Azerbaïdjan et le Turkménistan, autres pays riverains de la Caspienne, le Kazakhstan s'est retrouvé, sans vraiment le vouloir, Etat indépendant et souverain après l'éclatement de l'URSS à la fin de 1991. De ce fait, il est l'un des acteurs de la partie à cinq - avec l'Iran et la Russie - qui se joue autour de cette réserve d'eau intérieure unique dont on se demande maintenant s'il s'agit d'un lac ou d'une mer. Les enjeux de ce jeu régional sont, plus que le caviar, la navigation ou l'environnement, le pétrole et, dans une moindre mesure, le gaz. L'exploitation des très importantes réserves on-shore et off-shore - prouvées et probables - est d'un intérêt vital pour les pays riverains. Des pays non riverains comme les puissances occidentales (surtout anglo-saxonnes), la Turquie, la Géorgie, la Grèce, la Bulgarie et d'autres sont plus ou moins directement impliqués dans le jeu de la Caspienne, que ce soit par le pétrole lui-même ou par le passage des oléoducs qui doivent le sortir de cette région enclavée.
- 2 Vue du Kazakhstan, la Caspienne est à la fois une source prometteuse de richesses mais aussi de conflits potentiels avec ses voisins, avec en particulier la Russie. Les seuls problèmes vraiment partagés avec les autres pays riverains sont ceux de la montée des eaux et de la pollution qui ne connaît pas de frontières. Le Kazakhstan est membre de l'Organisation de coopération économique (OCE) qui comprend - sur dix Etats membres - trois autres pays riverains. Il pourrait également participer aux activités d'une Organisation de coopération des pays de la Caspienne encore à créer. C'est peut-être au sein de cette dernière que pourrait être résolu l'épineux problème du statut de la mer Caspienne sans que la Cour internationale de justice en soit saisie.
- 3 Pour le Kazakhstan, la mer Caspienne et ses zones côtières ont acquis, depuis son indépendance, une importance toute particulière (entre la Russie au nord-ouest et le Turkménistan au sud, le rivage kazakh s'étend sur 1894 km). Depuis décembre 1991, ce pays exerce sa souveraineté sur son territoire et se retrouve à partager avec quatre autres Etats, dont deux issus également de l'URSS, un espace maritime qui était jusqu'alors "la

mer de deux pays”, l’Iran et l’URSS, de par les Traités russo-perse de 1921 et soviéto-iranien de 1940, ce dernier reconnaissant une “partie iranienne” de la mer au sud d’une ligne Astara-Gasankouli. Les dispositions de ces traités étaient surtout centrées sur le commerce, la navigation et la pêche. Les deux Etats signataires étaient loin de prévoir les formidables changements des années 1990.

- 4 La mer Caspienne, qui s’étend sur 370 000 km², est un espace unique et un écosystème fragile appelant des actions communes des pays riverains, argument d’ailleurs mis en avant par la Russie et l’Iran pour justifier une souveraineté conjointe des Etats. Dès février 1992, l’idée d’une Organisation de Coopération de la mer Caspienne a été lancée par l’Iran lors d’une conférence de l’OCE à Téhéran à laquelle participait le Kazakhstan¹. Entre 1992 et 1994, plusieurs conférences se sont tenues, réunissant les cinq pays riverains qui se sont mis d’accord sur les questions touchant à la protection de l’environnement, la navigation et le trafic passagers. En octobre 1992, les cinq Etats ont accepté de former six commissions spécialisées sur le statut de la Caspienne, l’environnement, l’exploitation des ressources biologiques et la pêche, la prospection et l’exploitation des ressources minérales (dont le pétrole et le gaz), la navigation et la recherche océanographique. En 1993, une autre réunion s’est tenue sur le commerce du caviar. En septembre 1994, cette ébauche de coopération a volé en éclats à la suite de la signature du “contrat du siècle” entre l’Azerbaïdjan et un consortium de compagnies pétrolières en majorité anglo-saxonnes pour l’exploitation de gisements off-shore dans des eaux territoriales et sur une plateforme continentale déterminées unilatéralement par l’Azerbaïdjan. La Conférence des Etats de la Caspienne, qui s’est tenue à Almaty en mai 1995 et à laquelle le Turkménistan n’a pas participé, n’a fait que mettre en évidence les différences de points de vue entre les Etats.
- 5 Le Kazakhstan est très concerné par ces trois domaines qui passent un peu à l’arrière-plan compte tenu de l’importance prise, comme nous le verrons plus loin, par l’exploitation pétrolière.
- 6 A côté de la pollution due en grande partie aux activités pétrolières, le problème le plus grave qui se pose au Kazakhstan, comme à ses voisins, est celui de la remontée des eaux de la Caspienne de plus de 2 m depuis 1978. Les conséquences pour le pays sont graves. Plus de 1 million d’ha de terres comprenant des terres agricoles, des champs pétrolifères, des villages sont déjà sous les eaux. Les causes de ce phénomène ne sont pas expliquées pour l’instant de manière satisfaisante. Les pays frappés ne peuvent que le subir et la seule réponse possible à ce problème est l’édification de digues très coûteuses et la reconstruction des installations portuaires. Le port d’Aktau - seul grand port kazakh - doit être réaménagé, ses installations ayant été déjà endommagées. La BERD a, dans ce but, accordé un prêt de 54 millions de dollars pour la construction d’un nouveau quai d’une longueur de 400 m et d’une hauteur supérieure de 2 m au précédent. Ce port est d’une extrême importance pour, entre autres, développer les livraisons de pétrole à l’Iran par tankers.
- 7 S’agissant de la navigation, le Kazakhstan a conclu des accords bilatéraux avec les autres pays de la Caspienne pour l’accès aux différents ports. C’est ainsi que le port d’Aktau a été ouvert aux navires iraniens pour faciliter les exportations de Téhéran vers l’Extrême-Orient. De plus, le 17 août 1996 a été inaugurée la nouvelle marine nationale kazakhe dont la base se trouve à Aktau. Ses missions sont d’assurer la sécurité militaire, d’aider à la navigation, de lutter contre le braconnage en mer et le trafic de drogue et enfin d’exercer

un contrôle sur l'état de l'environnement. Pour l'instant, la marine kazakhe se compose de 9 bateaux garde-côtes dont deux fournis par les Etats-Unis.

- 8 Le secteur de la pêche est apparemment, quant à lui, une cause de litige entre les Etats de la Caspienne. Le problème concerne avant tout la production de caviar et d'esturgeon fumé. Après le démantèlement de l'URSS, 70% des capacités de production de caviar et d'esturgeon se sont retrouvées hors des frontières de la Russie dont 35% au Kazakhstan. Depuis 5 ans, ce domaine qui était contrôlé par l'URSS et l'Iran est devenu anarchique, les prises sauvages se sont développées dans toute la Caspienne et la population d'esturgeon est tombée de 200 millions à 60 millions d'individus. Si dans les années 70-80 les prises d'esturgeons s'élevaient en URSS à 27 000-30 000 tonnes, en 1995 celles-ci, pour les quatre pays issus de l'URSS, n'ont atteint que 3 100 tonnes (auxquelles il faut ajouter des prises à peu près équivalentes de la part des braconniers).
- 9 Dans l'impossibilité d'une entente entre les cinq pays riverains, la Russie et l'Iran ont bilatéralement conclu un accord de coopération dans le domaine de la pêche et de la commercialisation du caviar le 8 mai 1996² en espérant que les trois autres pays les rejoindraient ultérieurement. Cet accord a été ressenti à Almaty - comme à Bakou et à Achkhabad - comme une usurpation, par la Russie et l'Iran, des droits des autres pays riverains. Une conférence s'est tenue du 20 au 22 mai 1996 à Téhéran au cours de laquelle la Russie, l'Iran, le Turkménistan et l'Azerbaïdjan se sont cependant mis d'accord sur des quotas de pêche provisoires afin d'éviter une chute du prix du caviar sur le marché mondial pour cause de surproduction. Le Kazakhstan, quant à lui, n'a pas participé à cette conférence. Il était par contre présent à celle qui a regroupé les Etats riverains en janvier 1997. Un accord a alors été conclu sur un programme décennal pour la restauration de la population d'esturgeons.
- 10 Les désaccords sur la pêche entre les pays riverains et l'attitude attentiste du Kazakhstan sont dus en grande partie au vide juridique actuel autour du statut de la Caspienne. Cependant ces lacunes ont surtout été mises en évidence lorsqu'il s'est agi, pour les trois Etats issus de l'URSS, de tirer profit des importantes ressources pétrolières et gazières de leur sous-sol et notamment des ressources off-shore. Pour le vice-ministre des affaires étrangères kazakh, M. Gizzatov, "l'exploration des ressources minérales de la Caspienne déterminera à quelle vitesse le Kazakhstan pourra assurer son redressement"³.
- 11 Selon certaines prévisions occidentales, la demande mondiale sur le pétrole doublera durant les 25 prochaines années, pour passer de 70 millions de barils par jour (Bpd) à 140 millions vers 2020. Trois régions du monde sont capables de répondre à cette demande : le Moyen-Orient, l'ex-URSS et la Chine qui disposerait d'importantes réserves⁴. En ex-URSS, l'attention des pays importateurs se tourne particulièrement vers la région de la Caspienne dont les réserves prouvées exploitables se situeraient actuellement autour de 16-32 milliards de barils (entre 2 et 4 milliards de tonnes) et les réserves potentielles à environ 100 milliards de barils (13 milliards de tonnes). La majorité de ces réserves est située dans le nord et dans le sud de la Caspienne. En comparaison, le Koweït dispose de réserves prouvées qui s'élèvent à 95 milliards de barils.
- 12 L'exploitation de ces ressources est essentielle pour le Kazakhstan afin d'équilibrer sa balance des paiements et d'accéder aux fonds des marchés financiers internationaux. De plus, la présence des grandes compagnies étrangères impliquées dans l'exploitation des ressources naturelles peut être une garantie contre les velléités russes d'expansionnisme⁵.

- 13 Le gouvernement kazakh fonde tous ses espoirs sur le secteur du pétrole et du gaz pour assurer le développement du pays. N. Nazarbaev a déclaré que la production du pétrole devrait atteindre 100 millions de tonnes/an (2 millions de Bpd en 2005) soit cinq fois plus qu'en 1995. Les réserves prouvées du Kazakhstan seraient de 3 milliards de tonnes (21.9 milliards de barils) pour le pétrole et de 2,3 milliards de m³ pour le gaz. Ses réserves probables atteindraient respectivement 7 milliards de tonnes et 7,5 milliards de m³. Sur 120 gisements pétrolifères découverts, 112 sont situés au bord de la Caspienne dans les régions d'Atyrau (ex-Gouriev) et d'Aktau⁶. Le plus important est celui de Tengouiz, connu depuis 1979 et situé à 160 km au sud-est d'Atyrau dont les réserves probables seraient de 25 milliards de barils (3,25 milliards de tonnes). Ce gisement a été l'objet de la plus importante société mixte et des plus gros investissements jusqu'à maintenant au Kazakhstan. Après 5 ans de négociations, le gouvernement kazakh a signé un contrat en avril 1993 avec la compagnie américaine Chevron qui a, d'une certaine manière, servi de cobaye dans le domaine des investissements étrangers. Au départ, les deux partenaires, Chevron et la compagnie kazakhe Tengouizmunaigaz, étaient à 50% des parts chacun, la société prenant le nom de Tengouizchevroil (TCO). D'après les termes du contrat, Chevron s'engageait à investir 1,5 milliard de dollars dans le projet d'ici 1997 et 20 millions de dollars sur les 40 ans de la concession. Le Kazakhstan devait encaisser 80,4% des profits sur une production planifiée à 700 000 Bpd en 2010. Son incapacité à assurer la sortie du pétrole de la zone par un oléoduc approprié a eu pour conséquence le ralentissement de l'activité du TCO qui, au lieu des 120 000 Bpd prévus, n'en a produit que 60 000 en 1995 et la diminution des investissements de la part de Chevron. En avril 1996, le Kazakhstan a cédé la moitié de ses parts dans le TCO à la compagnie américaine Mobil, rivale de Chevron et a ramené son pourcentage sur les profits à 72%. Actuellement, le gisement le plus productif reste celui de la région de Mangistau qui fournit 91 000 Bpd. La Banque mondiale a accordé un crédit de 109 millions de dollars pour la réhabilitation de ce gisement qui, exploité depuis 1965, a déjà fourni en 30 ans 260 millions de tonnes de pétrole. La compagnie kazakhe "Ouzenmounaigaz" compte investir de son côté 27 millions de dollars, et afin de trouver d'autres fonds, un appel d'offre a été lancé auprès des compagnies occidentales. Les principaux prétendants sont la compagnie chinoise "CNPC" qui propose d'investir 1 milliard de dollars en 5 ans, la compagnie américaine "Amoco" (636 millions de dollars) et la malaise "Petronas" associée à l'américaine "Unocal". Cependant, l'accord bute sur le fait que le gouvernement kazakh a classé la compagnie kazakhe sur la liste des "débiteurs frauduleux" et que les compagnies étrangères ne sont pas disposées à éponger les dettes de cette dernière.
- 14 La part kazakhe du gâteau pétrolier de la Caspienne pourrait s'agrandir encore au vu des résultats préliminaires d'une étude sismologique effectuée en mer Caspienne - dans les "eaux kazakhes" - par un consortium international, Kazakhstan-Caspishelf (KSC), composé de Total, Mobil, Agip, Shell, British Gas et BP/Statoil. Selon le gouvernement kazakh, cette étude a abouti à une nouvelle estimation des réserves en place de quelque 10 milliards de tonnes (73 milliards de barils) de pétrole et 2000 milliards de m³ de gaz. Cette évaluation optimiste signifierait que les réserves off-shore du Kazakhstan seraient dix fois plus importantes que celles du champ terrestre de Tengouiz. Les membres du KSC sont plus prudents en estimant que les réserves en place ne devraient pas être supérieures à 4 milliards de tonnes de pétrole. Les forages, quant à eux, ne débiteront qu'à la mi-1997. Selon le président du KSC une carte de la plateforme continentale kazakhe est déjà dressée. Elle délimite environ 200 secteurs de prospection.

- 15 L'exploitation de ces gisements off-shore pose ici directement le problème du statut de la mer Caspienne. Les études menées par le KSC dans les eaux kazakhes ont d'ailleurs été, au début, fermement condamnées par la Russie. Nous verrons cependant que des compromis existent entre la rigueur juridique et la souplesse nécessaire au traitement des grands contrats pétroliers.
- 16 Cette question, qui aurait peut-être semblé incongrue il y a une dizaine d'années, est maintenant d'une actualité brûlante. Le statut de la Caspienne est au coeur des problèmes posés par le développement économique des pays riverains et plus particulièrement par l'exploitation des ressources off-shore. La principale question est de savoir si la loi internationale sur la mer adoptée en 1982 par la Convention des Nations Unies peut s'appliquer à la Caspienne déterminant ainsi pour chaque pays riverain des limites d'eaux territoriales, de zones économiques exclusives, de plateforme continentale, c'est-à-dire aboutissant à une division de la mer entre les cinq pays qui imposeraient ainsi leur souveraineté sur leur zone. On sait que, s'appuyant sur les Traités de 1921 et 1940, l'Iran et la Russie, tout en reconnaissant que la situation a changé depuis 1992 et que le statut doit être revu, sont pour une propriété et une exploitation en commun de l'espace et des ressources de la Caspienne et rejettent toute action unilatérale. Les décisions doivent, estiment-ils, être prises conjointement, ce qui implique, pour chaque Etat, la possibilité d'user d'un droit de veto. Les initiatives prises par l'Azerbaïdjan sont là directement mises en cause.
- 17 La position du Kazakhstan par rapport au statut a évolué jusqu'à une date récente et il faut noter que, comme en Russie, les positions les plus tranchées émanent du ministère des Affaires étrangères, quitte à être tempérées dans les faits par les autres acteurs gouvernementaux. En 1994, le Kazakhstan s'est d'abord aligné sur l'Azerbaïdjan. Au début de 1995 son point de vue a été nettement exposé par M. Gizzatov⁷, qui s'oppose alors totalement aux positions russes. Selon lui, la Caspienne est considérée comme une mer depuis la nuit des temps. Il demande :
- 18 1. Un nouveau statut juridique pour la mer : délimitation de frontières nationales dans l'espace maritime incluant des eaux territoriales et des zones économiques exclusives; détermination d'une plateforme continentale pour chaque Etat.
- 19 2. Le respect du droit des pays enclavés de la Caspienne à l'accès à la haute mer, ce qui impose de réviser le régime juridique du delta de la Volga, de la Volga et des canaux Volga - Don et Volga - Baltique.
- 20 3. La mise en place de bases juridiques internationales et de mécanismes de coopération entre les Etats de la Caspienne pour une exploitation rationnelle des ressources de la mer.
- 21 Aux yeux des Kazakhs, ou bien la Caspienne est reconnue comme un "lac" et elle est divisée en secteurs nationaux sur lesquels s'exerce la souveraineté des Etats; ou bien elle est considérée comme une mer et bénéficie ainsi des dispositions de la Convention des Nations Unies sur la Loi sur la mer de 1982 qui est entrée en application en novembre 1994. Le ministère des Affaires étrangères kazakh avance d'autres arguments qui viennent contrer le point de vue russe : selon les Traités de 1921 et de 1940, une frontière a bien été reconnue entre l'Iran et l'URSS; la RSFSR et l'URSS qui ont signé ces traités n'existent plus en tant que telles (les Russes rappellent que les Etats de la CEI ont reconnu les traités signés par l'URSS); les traités ne réglaient que les questions de la pêche, du commerce, de la navigation et le concept de "plateforme continentale" n'est reconnu que depuis 1958.

- 22 L'un des arguments russes contre la reconnaissance de la Caspienne en tant que mer et son assujettissement à la Convention des Nations Unies est que, dans ce cas, la Volga et les canaux Volga-Don et Volga-Baltique seraient considérés comme des voies d'eaux internationales, ce qui contredit la législation russe. A ceci, M. Gizzatov répond que la Russie a admis la prééminence des lois internationales sur les nationales. Or, aux termes de la loi sur la mer, de la Convention sur la haute mer de 1958 et de celle sur le transit commercial des Etats enclavés de 1965, ces derniers doivent bénéficier d'un libre accès à la haute mer. De plus, ajoute-t-il, les canaux Volga-Don et Volga-Baltique ont été construits grâce à la participation de tous les Etats de l'ex-URSS. Enfin, selon la loi sur la mer, une rivière - ou un fleuve - qui traverse au moins deux pays doit être considérée comme une voie d'eau internationale. Or, la rivière Aktuba qui formait partie du delta de la Volga traverse le Kazakhstan, ce qui fonde celui-ci à réclamer le droit de libre passage sur tout le système du canal Volga-Baltique.
- 23 Ces positions tranchées du Kazakhstan, exprimées par le ministère des Affaires Etrangères (qui faisaient pendant à une égale intransigeance du côté du ministère des affaires étrangères russe) n'ont pas résisté à la réalité économique.
- 24 Cette intransigeance était liée à différentes raisons, la principale étant de rassurer les grandes compagnies pétrolières - surtout anglo-saxonnes - dont les investissements sont absolument nécessaires pour l'exploitation des ressources de la Caspienne. Le Kazakhstan, comme l'Azerbaïdjan, a été soutenu dans ses revendications par les Etats-Unis que Moscou accuse de vouloir écarter les compagnies russes et d'avoir exercé de fortes pressions sur ces deux pays pour qu'ils revendiquent leur totale souveraineté sur les gisements off-shore situés au-delà des 12 miles d'eaux territoriales reconnus par les Russes. Le jeu complexe qui se joue autour de la Caspienne amène les uns et les autres à faire des concessions afin de profiter du "gâteau" pétrolier. C'est ainsi que, en septembre 1995, M. Gizzatov est revenu sur ses positions en acceptant que la Caspienne soit reconnue comme un "lac" laissant l'Azerbaïdjan camper seul sur ses positions.
- 25 Le grand tournant dans les relations entre le Kazakhstan et la Russie au sujet de la Caspienne se situe à la fin d'avril 1996. A cette date, B. Eltsine a effectué une visite à Almaty au cours de laquelle ont été signés un certain nombre d'accords. Le Kazakhstan et la Russie ont alors rapproché leurs points de vue sur le statut de la Caspienne. Ils s'autorisent à prospecter et à forer dans leurs propres eaux et conviennent que, dans la partie kazakhe, des compagnies kazakhes, russes et étrangères pourront travailler en coopération. Les recherches sismologiques entreprises par le KSC qui étaient considérées par la Russie comme "illégalles et unilatérales" sont ainsi reconnues comme légales. La déclaration commune russo-kazakhe du 27 avril met l'accent sur le "respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des Etats" et M. Gizzatov déclare que "le Kazakhstan a toujours souligné que le problème de la Caspienne était de nature territoriale" et que "Almaty est satisfait de ce que ces considérations aient été prises en compte dans le document russo-kazakh"⁸. Mais les discussions sur le statut de la Caspienne sont un feuilleton à rebondissements. La dernière réunion des cinq Etats riverains qui s'est tenue à Achkhabad les 11 et 12 novembre 1996, a une fois de plus mis en évidence des divergences de point de vue. Lors de la conférence de presse finale, M. Gizzatov a souligné que le principal obstacle à un accord sur le statut était l'insistance de l'Azerbaïdjan à ce que des secteurs nationaux soient définis tant pour les eaux de surface que pour la plateforme continentale. Aux yeux du Kazakhstan, seuls les fonds sous-marins et leurs ressources doivent être divisés, les eaux de surface devant, elles, être laissées

ouvertes à la navigation et à la pêche sur la base de quotas définis par les Etats. La proposition de la Russie de diviser la Caspienne en deux zones, l'une nationale et l'autre possédée conjointement, est accueillie fraîchement par le Kazakhstan. M. Gizzatov a souligné dans un style très diplomatique que "Almaty ne rejette pas cette proposition, mais cela ne signifie pas non plus qu'elle l'accepte". Le Kazakhstan et l'Azerbaïdjan sont par ailleurs opposés à la création d'une compagnie mixte formée par la Russie, l'Iran et le Turkménistan pour exploiter les ressources de la Caspienne, création annoncée à la veille de la réunion. Malgré les divergences entre les Etats riverains et l'absence d'accord sur le statut, le Kazakhstan considère que celui qui est toujours en vigueur l'autorise à prospecter, forer et produire du pétrole comme bon lui semble. Les Russes de leur côté seraient disposés à étendre les eaux territoriales à 45 miles et les zones de pêche de 10 à 20 miles.

- 26 De réunions en réunions, d'avancées en reculades, le Kazakhstan s'engage cependant sur la voie des concessions, notamment vis-à-vis de la Russie. Comment celles-ci ont-elles été rendues possibles ? Almaty a probablement, entre autres, souhaité rassurer les investisseurs occidentaux que les tensions entre les Etats de la région pouvaient inquiéter, même si les Américains étaient décidés à ne pas en tenir compte. Cette conjoncture gênait aussi bien les Russes que les Kazakhs qui ont "mis de l'eau dans leur vin" en invitant - peut-être sous la pression de Moscou - les compagnies pétrolières russes comme Lukoil à participer aux travaux d'exploitation en entrant par exemple dans le consortium KSC. Almaty a aussi et surtout accepté l'itinéraire russe pour sortir le pétrole du pays.
- 27 Pour un pays enclavé comme le Kazakhstan, le problème de la Caspienne est directement lié à celui des itinéraires empruntés pour sortir le pétrole vers les marchés à devises. C'est également un aspect primordial pour les compagnies étrangères. Depuis plus de cinq ans, on assiste à une véritable guerre commerciale et économique où la géopolitique régionale a une large part et dans laquelle sont impliqués - outre les Occidentaux - pratiquement tous les Etats de la zone comprise entre la Caspienne et la Méditerranée.
- 28 Le Kazakhstan, ne possédant pas ses propres oléoducs pour l'exportation, a été jusqu'à maintenant dans l'obligation d'utiliser le réseau russe existant. Un oléoduc transporte le pétrole de la Caspienne vers Samara puis, de là, il est expédié au nord vers les terminaux de la Baltique, vers l'ouest par le réseau Droujba ou bien encore vers le sud et la mer Noire. Un autre oléoduc va de la région d'Atyrau à Astrakhan dans le delta de la Volga, mais il n'est pas opérationnel. Il doit servir de base à un nouvel oléoduc encore à construire. Le Kazakhstan doit établir chaque année avec le ministère russe du Pétrole et de l'Energie, ainsi qu'avec l'opérateur russe Transneft, les quotas de pétrole qui peuvent transiter par Samara. En 1995, ce quota était de 3,5 millions de tonnes (70 000 Bpd) plus 2,5 millions de tonnes pour la Russie. Pendant plus de deux ans Moscou a réduit le volume du pétrole kazakh transitant par son territoire pour différentes raisons plus ou moins exprimées dont la moindre n'était pas de faire ainsi pression sur Almaty pour qu'il accepte ses conditions sur le passage par la Russie d'un nouvel oléoduc.
- 29 A l'heure actuelle, le Kazakhstan étudie 12 options pour exporter le pétrole de la Caspienne qui peuvent se classer en quatre groupes : le Consortium du pipeline de la Caspienne (CPC), l'option iranienne, l'option turque et les options orientales (par l'Afghanistan, le Pakistan et la Chine).
- 30 La première option, celle du CPC qui envisage le transport du pétrole de Tengiz jusqu'à Novorossiïsk sur la mer Noire, via Astrakhan, Komsomolskaïa et Tikhorestsk, est la plus

viaable commercialement. C'est celle que les Russes veulent imposer. L'histoire du CPC est en elle-même un véritable feuilleton. Il comprenait, au départ, le Kazakhstan, la Russie, Oman et une participation avait été proposée à Chevron qui, dans un premier temps, a décliné une offre qui lui paraissait déloyale sur le plan financier. Sans la compagnie américaine, le CPC a décidé de construire le tronçon Novorossiïsk - Tikhoretsk mais l'incapacité d'Oman à apporter les fonds nécessaires (200 à 300 millions de dollars) a mené le projet dans une impasse. La situation s'est débloquée en mars 1996 lorsqu'une restructuration du CPC a été adoptée⁹. Le nouveau montage accordait 50% des parts à des compagnies privées : Lukoil, Agip, British Gas, Chevron et Mobil. Oman voyait sa part réduite de 25% à 7%. La Russie et le Kazakhstan recevaient chacun 21,5%. Cet accord avait été rendu possible grâce à l'éviction de John Deus, personnage sujet à caution de l'Oman Oil Company, et à l'intérêt croissant de la Russie envers le projet quand elle s'est rendu compte que les itinéraires via l'Azerbaïdjan et la Turquie avaient une chance d'être retenus. La Russie, avec ses propres parts et celles de ses compagnies pétrolières, détenaient 44% du CPC alors qu'elle n'en possédait que 33% lors de sa création en 1992. Le Kazakhstan voyait par contre sa participation réduite à 20,75% contre 33,33% antérieurement. Le 27 avril 1996, Moscou et Almaty entérinaient cet accord sur l'itinéraire russe, la BERD participant à son financement. Après plusieurs mois d'après discussions entre les futurs participants au Consortium, les documents définitifs donnant officiellement naissance au CPC ont été enfin signés le 6 décembre 1996. Le coût du projet est estimé à 2 milliards de dollars et la longueur de l'oléoduc à 1 500 km. Les nouvelles parts se présentent de la manière suivante : Russie (24%), Kazakhstan (19%), Oman (7%), Chevron (15%), Mobil (7,5%), Oryx (1,75%), Lukoil (12,5%), Rosneft-Shell Caspian Ventures (russo-britannique) (7,5%), British Gaz (2%), Agip (2%) et Mounaïgaz (Kazakh) (1,75%). La compagnie russe Transneft sera l'opérateur principal du CPC¹⁰.

- 31 Les travaux devraient être terminés en 1999. L'accord porte sur 40 ans d'exploitation durant lesquels la Russie devrait dégager un bénéfice de 20 milliards de dollars. La capacité initiale de l'oléoduc sera de 28 millions de tonnes par an et atteindra dans le futur 68 millions de tonnes. Les conditions de passage par le Bosphore et les Dardanelles risquant d'être remises en cause par la Turquie, les Russes pourraient appuyer le projet d'oléoduc Burgas (en Bulgarie) - Alexandroupolis (en Grèce) afin d'écouler le pétrole acheminé jusqu'à Novorossiïsk par le CPC.
- 32 A côté du CPC, le Kazakhstan cherche d'autres solutions car, même au plein de ses capacités, l'option russe ne permettra pas d'exporter tout le volume de pétrole souhaité par le Kazakhstan. La construction d'un oléoduc passant par l'Iran pour déboucher soit vers la Turquie, soit vers le golfe Persique se heurte à deux obstacles. D'une part, les compagnies américaines ne peuvent traiter avec l'Iran à cause de l'embargo en vigueur et, d'autre part, les Iraniens ne disposent pas des ressources financières nécessaires à un tel projet. Les Etats-Unis font de plus barrage contre l'accession de l'Iran au financement international. Une solution est cependant à l'étude pour acheminer du pétrole de la Caspienne vers le golfe Persique. Depuis décembre 1992 un montage est en cours entre l'Iran et le Kazakhstan. Un accord préalable a été signé le 3 mai 1996. Selon les termes de cet accord, le Kazakhstan livrerait 2 millions de tonnes de pétrole par an (40 000 Bpd) aux raffineries situées au nord de l'Iran en passant par la Caspienne et Téhéran sortirait par le Golfe Persique le même volume destiné aux clients d'Almaty. Les expéditions pourraient être portées à 120 000 Bpd. Des différends sur le montage financier ont retardé l'accord final qui a été signé le 10 août 1996.

- 33 L'option turque peut être attirante pour deux raisons. La Turquie n'a aucun intérêt à restreindre les futures exportations kazakhes comme cela peut être le cas pour la Russie et l'Iran, également producteurs donc concurrents, et un passage par le territoire turc vers la Méditerranée permettrait d'éviter les détroits. Mais cette option est moins viable commercialement et cet oléoduc devrait, selon les itinéraires, traverser des régions à problèmes, notamment la Géorgie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan ou les zones kurdes de la Turquie.
- 34 Quant aux options orientales par l'Afghanistan, le Pakistan ou la Chine qui font l'objet d'études de faisabilité, elles sont trop coûteuses pour être réalisables. De plus, le passage par l'Afghanistan reste problématique compte tenu de l'état de guerre que connaît le pays.
- 35 Pour le Kazakhstan, les problèmes posés par la Caspienne semblent, au prix de concessions, être sur la voie d'une solution, du moins en ce qui concerne ceux relatifs à l'exploitation pétrolière. Le cas du statut de la mer/lac Caspienne n'est toujours pas résolu. A part l'Azerbaïdjan - qui s'orientera sans doute aussi vers des compromis - les quatre autres pays sont d'accord pour trouver un règlement négocié à cinq malgré la persistance de divergences. Pour le moment, les avancées visibles sont le fruit de négociations essentiellement bilatérales dans lesquelles les pressions économiques et politiques ont eu de larges parts. La partie de jeu d'échecs autour de la Caspienne n'est pas encore terminée même si la Russie marque un léger avantage. Quant à une éventuelle Organisation de Coopération de la Caspienne, elle ne paraît pas à l'ordre du jour. C'est pourtant au sein d'un tel organisme que pourraient se solutionner avec le moins de difficultés les problèmes de la région - notamment celui du statut -plutôt que devant la Cour internationale de justice.

NOTES

1. Edmund HERZIG, *Iran and the former Soviet south*. The Royal Institute of International Affairs, Londres, 1995, 60 p.
2. *Rossiiskaia Gazeta*, 25/5/96.
3. *Irna News Agency*, Téhéran, 26/5/96.
4. *Jane's Intelligence Review*, février 1996.
5. John ROBERTS : *Caspian Pipelines*. The Royal Institute of International Affairs, Londres, 1996, 84 p.
6. *Petroleum Economist*, avril 1996.
7. *Central Asian Newsfile*, mai 1995.
8. *Interfax News Agency*, 30/4/96.
9. *Sevodnia*, 15/3/96.
10. *Sevodnia*, 7/12/96.

RÉSUMÉS

Comme l'Azerbaïdjan et le Turkménistan, autre pays riverains de la Caspienne, le Kazakhstan s'est retrouvé, après l'éclatement de l'URSS à la fin de 1991 et sans vraiment le vouloir, Etat indépendant et souverain. De ce fait, il constitue désormais l'un des acteurs de la partie à cinq avec l'Iran et la Russie qui se joue autour de cette réserve d'eau intérieure unique dont on se demande maintenant s'il s'agit d'un lac ou d'une mer. Vue du Kazakhstan, la Caspienne est à la fois une source prometteuse de richesse mais aussi, potentiellement, de conflits de voisinages, en particulier pour la Russie.